

Séance du vendredi 14 avril 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

TOURCOING - WATTRELOS -

**SDIT - PROJET DE TRAMWAY DU POLE ROUBAIX - TOURCOING - SITE DE
MAINTENANCE - ÉTUDES DE RECENSEMENT FERROVIAIRE - CONVENTION DE
FINANCEMENT AVEC LA SNCF - AUTORISATION DE SIGNATURE**

I. Rappel du contexte

Par délibération 19 C 0312 en date du 28 juin 2019, le Conseil de la métropole a adopté son Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT).

Par délibération 22-C-0399 en date du 16 décembre 2022, le Conseil de la métropole a confirmé la poursuite du projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing du SDIT et prend en compte dans la poursuite des études une localisation du site de maintenance et de remisage du projet de tramway au sein du site des ateliers SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer) sur les communes de Tourcoing et Wattrelos.

Au travers de son SDIT, la métropole européenne de Lille (MEL) a établi sa feuille de route en matière de grandes infrastructures de transports collectifs structurants à horizon 2035. Ce schéma comprend notamment le projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing. Une concertation préalable sur ce projet s'est tenue du 21 février au 5 avril 2022 suite à laquelle la MEL a, par les conseils métropolitains du 24 juin et 16 décembre 2022, tiré le bilan du Maître d'Ouvrage (MO), confirmé la poursuite du projet et arrêté les tracés et orientations. Ainsi, la MEL a pris en compte dans la poursuite des études une localisation du site de maintenance et de remisage du projet de tramway au sein du site des ateliers SNCF sur les communes de Tourcoing et Wattrelos.

Le site de maintenance et de remisage est le lieu où seront livrées, entretenues, maintenues et remisées les futures rames du matériel roulant du tramway. Sa réalisation est indispensable à la mise en service de la future ligne de tramway.

II. Objet de la délibération

Afin de poursuivre la faisabilité d'implantation du projet de site de maintenance et de remisage du projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing sur les emprises SNCF localisées à proximité de la rue du Levant sur les communes de Tourcoing et Wattrelos, il est nécessaire que la SNCF engage des études de recensement ferroviaire sur ce site afin d'en répertorier l'occupation et les

installations actuelles et, de déterminer, le cas échéant, le besoin en études et travaux de libération ferroviaire à mener sur le site préalablement à toute mutation.

Il est donc nécessaire d'établir une convention de financement entre la MEL et la SNCF pour la réalisation de ces études de recensement ferroviaire.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an pour la réalisation d'études de recensement ferroviaire sur le site de Tourcoing-Wattrelos pour un montant de 9.062 € HT.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer la convention avec la SNCF pour la réalisation d'études de recensement ferroviaire sur le site de Tourcoing-Wattrelos ;
- 2) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget annexe Transports en section d'investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Violette SPILLEBOUT n'ayant pas pris part au débat ni au vote.